

SUFFRAGE UNIVERSEL - PLURALISME POLITIQUE - MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE

Durée

3 – 4 heures.

Objectifs

Explorer quelques fondements de notre système démocratique en précisant qu'ils concernent aussi bien l'État fédéral que les régions et communautés : la démocratie parlementaire, le suffrage universel, le vote à la proportionnelle, le pluralisme politique et la monarchie constitutionnelle.

Présenter quelques extraits de la « *Constitution belge* », de la « *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* » et de la « *Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne* ».

Supports et matériel nécessaires

Supports informatifs et explicatifs

La Belgique : Démocratie parlementaire – Monarchie constitutionnelle - Les trois pouvoirs de l'État et leur séparation.

Lecture : Extraits de la Constitution belge - La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne et la Convention européenne des droits de l'homme.

- ✚ Pour consulter et télécharger les supports, voir la thématique « Démocratie parlementaire - Suffrage universel - Monarchie constitutionnelle » dans la Bibliothèque WEB du DISCRI.



Vivre en Belgique : Guide des nouveaux arrivants - Chapitre « Droits fondamentaux ».

- ✚ Pour consulter et télécharger ce Guide, voir « Brochures pour les primo-arrivants et les réfugiés reconnus – Généralités » dans la Bibliothèque WEB du DISCRI

Support pédagogique

Activité : Voter une loi pour punir plus sévèrement le vol d'un peu de nourriture.

- ✚ Pour consulter et télécharger ce support, voir la thématique « Démocratie parlementaire - Suffrage universel - Monarchie constitutionnelle » dans la Bibliothèque WEB du DISCRI.

Documentation pour les participant-e-s

Une copie du chapitre « Droits fondamentaux » dans *Vivre en Belgique : Guide des nouveaux arrivants* et des extraits choisis de la Constitution et, éventuellement, de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne et/ou de la Convention européenne des droits de l'homme.

Déroulement général

La séquence se déploie en trois étapes :

- **Étape 1 :** Définir quelques propriétés de l'État démocratique.
- **Étape 2 :** Proposer une activité au groupe afin de favoriser l'appropriation des contenus.
- **Étape 3 :** Sur le chemin de l'intégration citoyenne.

Déroulement

Étape 1

Définir quelques propriétés de l'État démocratique

1. Le formateur ou la formatrice **pose la question suivante** : *À votre avis, qu'est-ce qui différencie un État démocratique d'un État non démocratique ?*

Les réponses sont classées en deux catégories sur une ou plusieurs grandes feuilles format « paperboard » : les propriétés d'un État démocratique et celles d'un État non démocratique. Le formateur ou la formatrice s'appuie sur les réponses pour apporter ultérieurement les contenus informatifs et explicatifs.

Le formateur ou la formatrice garde les feuilles car elles lui serviront pour les séquences formatives 19 et 20 relative à l'État de droit, la séparation des pouvoirs et la neutralité de l'État !

2. En s'appuyant sur les réponses apportées précédemment (voir Point 1), le formateur ou la formatrice explicite les notions de démocratie parlementaire, de suffrage universel, de vote à la proportionnelle, de pluralisme politique et de monarchie constitutionnelle. Il-elle les relie à quelques valeurs fondamentales telles que la liberté d'opinion, d'expression, d'organisation et de manifestation ou l'égalité devant la loi.

Le formateur ou la formatrice présente quelques extraits de :

- la *Constitution belge*. Il s'agit d'un texte substantiel car il énonce les grands principes qui régissent les modes d'organisation et de relation entre les citoyens, principes qui font partie de l'« *espace culturel convergent* » wallon et belge ;
- la *Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne* dont les dispositions se retrouvent dans la Constitution belge et dans des lois fondamentales de notre pays.

Le formateur ou la formatrice donne aux participant-e-s une copie des extraits de la Constitution belge. Au passage, il-elle souligne que la *Constitution Belge* et la *Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne* respectent les principes de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* présentée lors de la séquence formative n°6 : Les différentes dimensions de l'individu... Comme à l'accoutumée, les informations et explications apportées sont réfléchies et débattues collectivement.

Supports informatifs et explicatifs

La Belgique : Démocratie parlementaire – Monarchie constitutionnelle - Les

Déroulement

Étape 1 (suite)

trois pouvoirs de l'État et leur séparation.

Lecture : Extraits de la Constitution belge.

La Constitution Belge - La Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne et la Convention européenne des droits de l'homme.

Vivre en Belgique : Guide des nouveaux arrivants - Chapitre « Droits fondamentaux ».

Documentation pour les participant-e-s

Des extraits de la Constitution belge choisis par le formateur ou la formatrice.

Déroulement

Étape 2

Proposer une activité au groupe afin de favoriser l'appropriation des contenus

Le formateur ou la formatrice peut inviter les participant-e-s à visiter un conseil communal et y rencontrer un élu ou un membre du personnel administratif qui leur fournira des informations plus précises sur le fonctionnement démocratique de cette instance et sur le rôle dévolu au citoyen dans la vie communale.

Le formateur ou la formatrice peut inverser le déroulement de la séquence. Au tel cas, il-elle commence par la visite et ensuite, définit quelques propriétés de l'État démocratique

Indépendamment de cette visite, le formateur ou la formatrice peut également :

- proposer une des activités proposées dans la séquence formative suivante : *Une activité dynamisante sur le « Juste » et l' « Injuste »*. ;
et/ou
- enchaîner sur la séquence formative n° 21 « Participer à la vie politique ».

Déroulement

Étape 3

Sur le chemin de l'intégration citoyenne

Les participant-e-s sont invité-e-s à :

- communiquer ce qui a retenu leur attention dans cette séquence ;
- partager les éléments de l' « Espace culturel convergent » mis en lumière ;
- compléter leurs Fiches « L'Espace culturel convergent », « L'arbre des connaissances » et « Sur le chemin de l'intégration » et échanger sur celles-ci.

Le formateur ou la formatrice complète le schéma sur l'Espace culturel convergent en Wallonie et en Belgique.

Remarque

Le formateur ou la formatrice garde précieusement les feuilles reprenant les propriétés d'un État démocratique et celles d'un État non démocratique car elles lui serviront pour les séquences formatives 19 et 20 qui traitent de l'État de droit, la séparation des pouvoirs et la neutralité de l'État.